**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire

ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

**Band:** 44 (1950)

Buchbesprechung: Comptes rendus

Autor: [s.n.]

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Comptes rendus

Histoire de l'Eglise fondée par A. Fliche et V. Martin, dirigée par A. Fliche et E. Jarry. Tome X: La Chrétienté romaine (1198-1274), par Augustin Fliche, membre de l'Institut, Christine Thouzellier et Yvonne Azaïs. Un volume in-8, raisin, 512 pages. 960 fr. Bloud et Gay, éd. Paris 1950.

M. Fliche a déjà fait paraître, dans l'Histoire de l'Eglise dont il avait assumé la direction en collaboration avec Mgr Martin (décédé depuis et remplacé aujourd'hui par M. l'abbé Jarry, professeur à l'Institut catholique de Paris), le tome VIII, consacré à la Réforme grégorienne, sujet dans lequel il s'était, de longue date, spécialisé, puis, sous le titre Epilogue de la Réforme grégorienne, la 1<sup>re</sup> partie du tome IX (pour le moment encore inachevé). Il nous donne aujourd'hui le tome X de la même collection, embrassant la grande partie du XIIIe siècle, depuis le pontificat d'Innocent III jusqu'au IIe concile de Lyon inclusivement.

Dans le plan primitif de la collection, ce tome X, sous le titre La monarchie pontificale, qui ne devait pas aller au delà de 1268, avait été confié à l'éminent spécialiste du XIII<sup>e</sup> siècle qu'était feu M. Ed. Jordan. M. Fliche, qui s'est substitué à ce dernier, s'est magistralement acquitté de sa tâche.

Le livre I, de plus de 200 pages, est consacré au pontificat d'Innocent III. L'auteur reconnaît les mérites du grand ouvrage en 6 volumes de M. A. Luchaire (le seul à retenir, dit-il, des travaux d'ensemble consacrés à ce pape), tout en lui reprochant des jugements trop absolus, une ignorance regrettable des problèmes canoniques et des questions doctrinales et la tendance de n'envisager ce pontificat que sous l'angle trop strictement politique, sans tenir suffisamment compte des préoccupations d'ordre spirituel d'Innocent III. On a dit que ce pape avait été plus sensible aux avantages d'ordre temporel qu'aux intérêts de la foi; sa correspondance trahit au contraire une âme sacerdotale et une conception toute surnaturelle de sa mission, beaucoup plus encore qu'une intelligence d'élite et une volonté de fer (p. 15). Il n'est pas le juriste froid, sec, exclusif, « plus roi que prêtre, plus pape que saint », comme l'a écrit Paul Sabatier; il avait une âme miséricordieuse (p. 20.)

A-t-il voulu, différant en cela de Grégoire VII, assujettir, aussi bien au temporel qu'au spirituel, le monde chrétien tout entier à l'autorité romaine, au prix d'un véritable impérialisme papal ? Plusieurs historiens, frappés par certains textes, en apparence en effet assez singuliers, l'ont admis. S'appuyant sur les travaux de M. Maccarone, dont il fait grand

éloge, M. Fliche ne le croit pas : les rois, selon Innocent III, « sont dotés d'une fonction propre dont le pape contrôle l'exercice ratione peccati » (p. 48).

Pendant les deux premières années de son pontificat, la pensée de la Terre Sainte commande toute son attitude. Non pas qu'il ait voulu faire servir la croisade, comme l'a soutenu M. Luchaire, à l'extension de l'influence politique du Saint-Siège en Europe; il veut, bien au contraire, la ramener à son but primitif, essentiellement religieux. Henri VI, lui, l'avait fait dévier en visant avant tout à la conquête de Constantinople. Après la mort de ce dernier, « l'Italie, définitivement séparée de l'Allemagne, passait de l'hégémonie germanique sous l'influence du Saint-Siège qui, délivré de la menace césaropapiste, avait désormais toute liberté pour assurer la direction de la croisade » (p. 46). Comptant faire d'une pierre deux coups, le pape accepta une offre de réconciliation avec l'Empire byzantin, ce qui lui vaudrait, pensait-il, un allié pour la campagne de Palestine. Dans la question allemande, il se prononce, sans enthousiasme d'ailleurs, en faveur d'Otton de Brunswick contre Philippe de Souabe. En France, il s'aliène Philippe Auguste en refusant de reconnaître la nullité du mariage du roi avec Ingeburge. En Hongrie, le roi aux prises avec des difficultés intérieures refuse de se mettre en route. En Italie se manifeste une violente opposition, surtout en Sicile, de telle sorte qu'il ne peut être question d'en faire une base d'opérations militaires. C'est dire que, pour la croisade qui se préparait, Innocent III était mal appuyé. Bien plus, Philippe de Souabe, frère d'Henri VI, héritier des desseins de ce dernier sur Constantinople et beau-fils de l'empereur détrôné de Byzance, réussit à enlever au pape la direction de l'entreprise et à orienter l'expédition du côté de Constantinople. Même au prix de la réconciliation des deux Eglises, que vint faire miroiter à ses yeux Alexis d'Ange évincé du trône de Byzance, Innocent III ne voulait pas renoncer au seul but donné par lui à la croisade : la délivrance de Jérusalem. Sous l'influence de Philippe de Souabe, la thèse opposée l'emporta — revanche gibeline, dit l'auteur —. Constantinople fut prise par les croisés et Théodore Lascaris, l'empereur grec évincé, alla se réfugier à Nicée. Le pape déplora les divisions des Latins. Il condamna, lorsqu'il en eut connaissance, les violences auxquelles s'étaient livrés les Occidentaux, déprédations qui devaient contribuer à empêcher le retour des Grecs à l'union religieuse. A ce retour, Innocent III avait cru trop aisément. Il eut du moins la satisfaction de voir la Bulgarie incorporée, momentanément, dans la chrétienté latine.

Les événements de Constantinople et l'échec de la croisade contraignirent Innocent III à se préoccuper désormais principalement de l'union des Eglises. « Tout son pontificat est dominé par l'idée de l'unité chrétienne, source et condition indispensable de la reprise de la croisade » (p. 88). Il y travaille avec largeur de vue : il n'exige nullement des Grecs qu'ils abandonnent leur liturgie; en matière doctrinale, il s'efforce de convaincre et ne songe pas à imposer son autorité; mais on peut se demander s'il n'aurait pas été « plus avisé en ne liant pas les destinées de l'Eglise en Orient à cet Empire latin qui, par surcroît, s'avérait incapable de résister aux périls amoncelés à ses frontières et s'il n'eût pas mieux fait,

tout en gardant la plus absolue neutralité politique 1, de rechercher de prime abord une entente avec l'Empire grec de Nicée où Théodore Lascaris faisait autrement figure de chef que les pâles souverains de Constantinople » (p. 81). Sa politique fut toute différente. « Il s'est proposé d'assimiler les Grecs dans le cadre de cet Empire latin et de revivifier le clergé oriental par un contact avec des clercs occidentaux d'une intelligence et morale éprouvée » (Ibid.). Il a ensuite commis la maladresse d'écrire à Lascaris une lettre dans laquelle, « après avoir célébré la prise de Constantinople comme un événement providentiel, comme un châtiment infligé aux Grecs parce qu'ils n'avaient pas reconnu la primauté romaine, il exigeait la soumission immédiate de l'empereur grec au Siège apostolique et, en même temps, à l'empereur latin » (p. 84). Erreur de psychologie certes, mais qui montre bien le plan que poursuit le Souverain pontife. Cette conquête de Constantinople, opérée malgré lui, lui apparaît maintenant comme destinée à hâter la délivrance de Jérusalem, grâce à l'entrée en scène de forces nouvelles » (p. 104). La croisade demeure jusqu'au bout le but premier de son programme : « Il se propose de la reprendre en lui assignant Constantinople comme point de départ » (p. 105).

Il faut malheureusement constater qu'il n'a retiré aucun avantage positif de la création de l'Empire latin. Il recueille au nord-est de l'Europe quelques compensations : l'évangélisation des pays baltes, la conversion de la Finlande, de la Livonie, de la Prusse. En Occident, par contre, les difficultés s'accumulent. Du temps d'Urbain II, la plupart des souverains se trouvaient être frappés d'anathème, mais il y avait du moins la chevalerie, groupée autour de quelques grands feudataires indépendants. Au début du XIIIe siècle au contraire, presque partout se sont constituées des monarchies nationales à tendance absolutiste. En Angleterre Jean sans Terre, et Philippe Auguste en France sont des despotes en matière ecclésiastique. En Allemagne, Philippe de Souabe, après sa victoire sur Otton, finit par faire pénitence, mais il est assassiné peu après. Otton est alors reconnu par toute l'Allemagne. Il est couronné empereur par le pape, mais il ne tarde pas à chercher à conquérir les Deux-Siciles; il envahit les Etats pontificaux. Innocent III l'excommunie. Otton a l'audace de mettre la papauté en interdit. Philippe Auguste lance alors la candidature de Frédéric, fils d'Henri VI, comme roi d'Allemagne et tout ensemble comme empereur. C'est la guerre civile. Otton est battu. Dans ces circonstances, le projet de croisade est renvoyé à des temps meilleurs. Le pape porte, en attendant, « toute son attention vers une autre reconquête, celle des territoires occupés par l'Islam dans la péninsule ibérique » (p. 107).

L'hérésie, l'albigéisme en particulier, déjà menaçante durant la 2<sup>e</sup> moitié du XII<sup>e</sup> siècle, continuait à progresser, faisant en particulier des conquêtes dans le monde des marchands (mais M. Fliche ne croit pas, s'opposant en cela à Paul Sabatier, que l'Italie ait été aussi infestée de catharisme que le Languedoc). Innocent, inquiet, combat énergiquement les Albigeois, non sans faire toutefois les distinctions nécessaires entre les Cathares propre-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mais n'est-ce pas exiger de lui l'impossible?

ment dits, et les « Humiliés » par exemple, ou encore les « Pauvres catholiques », anciens Vaudois revenus à l'Eglise. Quant à Raymond VI, Comte de Toulouse, personnage assez énigmatique, M. Fliche voit en lui moins un hérétique — il a été noirci aux yeux d'Innocent III par ses adversaires — qu'un homme de peu de moralité, de caractère passif et qui se préoccupait davantage de défendre ses intérêts personnels que de protéger la foi catholique dont il avait fait, vu les soupçons qui pesaient sur lui, publiquement profession.

Le meurtre du légat Pierre de Castelnau contraignit le pape à demander à Philippe Auguste d'organiser une croisade contre les Albigeois. Simon de Montfort, qui en prit la direction, y vit avant tout, lui aussi, un prétexte à de nouvelles annexions territoriales. Les légats furent plus dociles à ses suggestions qu'aux instructions que leur avait données le pape. Trompé par eux, celui-ci, méfiant, finit par envoyer un légat a latere dans la personne de Pierre de Bénévent, celui-là intègre. Innocent III certes, contrairement à une insinuation de M. Luchaire, n'a jamais eu d'arrièrepensée politique en combattant les erreurs doctrinales. Il a, par contre, partagé les préjugés de son temps en permettant de faire souffrir, dans leurs personnes et dans leurs biens, ceux qui avaient dévié de la foi catholique; il n'a du moins jamais ordonné la mort de l'hérétique. On ne saurait davantage le rendre responsable des massacres qui ont accompagné la guerre contre les Albigeois; mais ici encore, comme pour la croisade, on est obligé de constater que le but que s'était proposé le pape n'a pas été atteint.

La réforme de l'Eglise fut une autre préoccupation d'Innocent III <sup>1</sup>. Sans qu'il fût tombé si bas qu'à l'époque prégrégorienne, le niveau moral avait fléchi. Les croisades y avaient contribué, introduisant en Occident des vices spécifiquement orientaux. Les épouses dont les maris avaient été si longtemps absents n'ont pas toujours résisté aux sollicitations dont les jongleurs, les troubadours et les fabliaux se sont faits les échos. Le clergé, lui non plus, n'était pas irréprochable, plus encore, semble-t-il, les réguliers que les séculiers. Le pape entreprit, sans grand succès, de réformer la curie romaine. Il lutta partout contre l'incontinence des clercs et la simonie.

MM. Luchaire et Paul Sabatier ont prétendu qu'Innocent III avait trop centralisé. C'est une exagération. Il y avait alors tendance à multiplier les appels à Rome, car cela permettait de suspendre indéfiniment l'exécution d'une sentence. Le pape réagit contre cet abus, écartant nettement certains appels superflus. Innocent III a voulu une Eglise fortement centralisée où les évêques seraient placés sous la surveillance du Saint-Siège, sans qu'aucun pouvoir intermédiaire pût constituer un écran ni retarder la décision, mais cette centralisation, qui ne saurait porter atteinte à l'autorité épiscopale à l'intérieur du diocèse <sup>2</sup>, n'a eu d'autre but que de maintenir

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Une partie du chapitre que M. Fliche consacre à ce sujet avait déjà paru dans la Revue d'Histoire ecclésiastique, 1949, p. 87-152.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ceci est dirigé contre une accusation de M. Hauck, qui découvre avant tout chez Innocent III la poursuite de la domination mondiale; mais, avec raison,

la cohésion et l'unité nécessaires pour permettre à la papauté de poursuivre... son action réformatrice » (p. 155). Il a été tenace, mais opportuniste aussi au besoin. Il lui est arrivé parfois de « céder trop vite au lieu de défendre jusqu'au bout les droits de la justice » (p. 202). Il n'a pas été le juriste étroit et formaliste qu'on a dit quelquefois. En cas de conflit — il l'a montré en particulier dans sa manière de trancher les cas de mariage soumis à son appréciation —, il savait donner à la morale la préférence sur le droit.

Il s'est occupé des Ordres religieux pour leur faire tout d'abord observer plus strictement leur règle, mais aussi pour les orienter vers une activité nouvelle : celle de la prédication, rendue nécessaire par les progrès de l'hérésie. Les Cisterciens aiguillés précédemment dans cette voie n'avaient que médiocrement réussi, incapables qu'ils étaient de renoncer à un genre de vie trop confortable. Innocent III salua dès lors avec vive satisfaction l'initiative de saint Dominique et de Didace d'Osma, mais dirigea du côté des Albigeois ces missionnaires qui se proposaient d'aller évangéliser les Cumans. Il agréa de même, comme particulièrement apte à faire tomber les préventions rencontrées jusqu'ici, cet autre point du programme de ceux que l'on a, pour cette raison, appelés les « Ordres mendiants » : vivre d'aumônes, pratiquer la pauvreté 1. Dans la question franciscaine, l'auteur évite de trancher la question de savoir s'il faut accorder la préférence à Celano ou à la Légende des trois compagnons; plus exactement, il penche plutôt en faveur de la 2e opinion, tout en soulignant bien que la figure du Pauvre d'Assise demeure, dans les deux cas, pratiquement la même. Après avoir accepté, en la modifiant simplement un peu, la proposition de Dominique et de Foulques, évêque de Toulouse, qui avait fait des Prêcheurs ses prédicateurs diocésains et qui souhaitait voir cette coutume se propager dans tout l'Occident, le 13e canon du concile de Latran interdit, on le sait, la création d'Ordres monastiques nouveaux. L'auteur voit dans cette déclaration uniquement le moyen de prévenir les susceptibilités de certains évêques opposés à une organisation interdiocésaine échappant à leur autorité. C'était, de la part d'Innocent III, « une de ces solutions de compromis pour lesquelles il avait un penchant avéré et qui ont l'avantage de faciliter des transitions parfois pénibles » (p. 204).

Le 4e concile de Latran (1215) marque l'apogée du pontificat d'Innocent III. Tout le monde connaît certaines dispositions, demeurées célèbres, prises lors de cette mémorable assemblée. En réalité, les 70 canons du

M. Fliche s'inscrit également en faux contre cette appréciation de Dom Leclercq (Histoire des conciles, t. V, 2e p., p. 1400, No 3): « Innocent III, juriste avisé et érudit, voulait faire ce qu'on n'appelait pas encore de son temps de la politique mondiale et ne montra guère au cours de son long pontificat qu'une médiocrité politique toujours égale. »

<sup>1</sup> M. Fliche, au sujet de la fondation de l'Ordre des Frères Prêcheurs, cite avec beaucoup d'éloges les travaux du P. Mandonnet, complétés par ceux du P. Vicaire. Il se rallie en particulier entièrement à leur réfutation « décisive », comme il l'appelle, de l'affirmation de M. Scheeben, selon lequel saint Dominique se serait heurté à l'opposition formelle d'Innocent III.

concile « rédigés dans des conditions qu'il faut se résoudre à ignorer... n'en constituent pas moins, avec le décret sur la croisade, qui leur fait suite, le document essentiel pour l'histoire de ces grandes assises de la chrétienté » (p. 197) et « la plus importante codification canonique qui ait été réalisée avant le concile de Trente » (p. 210).

Quelques mois plus tard, Innocent III mourait, âgé de 55 ans seulement. Le livre II s'ouvre par un remarquable portrait de Frédéric II. Ayant hérité beaucoup moins du caractère de son père que de celui de sa mère - morte alors qu'il avait 4 ans -, il avait grandi à Palerme dans un milieu de luxe et de luxure et il s'était en somme élevé tout seul. « Son viel atavisme normand s'est coloré de traits italiens, grecs et mahométans, mais il n'a jamais rien eu d'un Allemand » (p. 218) ni d'ailleurs d'un guerrier. C'était bien plutôt un diplomate et en même temps un intellectuel et un polyglotte. D'un orgueil incommensurable, se considérant lui-même « comme un personnage sacerdotal et quasi divin, placé au-dessus de l'Eglise qu'il se croit chargé de conduire, de réformer, avant tout de ramener à la pauvreté évangélique, ce qui n'était peut-être pas entièrement désintéressé » (p. 219), bref un monarque oriental, aimant le faste, en apparence plus musulman que chrétien, bien qu'il n'ait peut-être pas été l'impie qu'on a dit parfois, car il pratiquait, du moins extérieurement, ses devoirs de chrétien et mourut comme tel.

Innocent III, qui fondait sur lui de grands espoirs, l'avait soutenu, mais à condition, comme il l'avait exigé de son père Henri VI, qu'il se bornât à être roi de Germanie et qu'il renonçât par conséquent à son royaume italien. Diamétralement opposées au programme d'Innocent III étaient les vues de Frédéric II, qui voulait au contraire « rétablir l'union des deux couronnes dissociées par la diplomatie pontificale » (p. 220) et reconstituer ni plus ni moins, non pas l'empire romain d'Occident, comme l'avait réalisé Charlemagne et souhaité Barberousse, mais l'empire romain des Césars avec Rome comme capitale.

De la part d'Honorius III, successeur d'Innocent III, homme placide et presque mou, Frédéric, qui l'avait eu comme précepteur, ne rencontra pas de résistance; bien plus, le pape accepta de le couronner empereur. Il en fut tout autrement sous le pontife suivant, Grégoire IX. Dur à l'occasion et violent de langage, celui-ci, s'appuyant sur la donation dite de Constantin, revendiquait pour le vicaire du Christ le « pouvoir direct » c'est-à-dire la suprématie universelle, même temporelle; inversement, Frédéric, qui visait à l'absolutisme, prétendait inclure l'Eglise dans l'Empire et la dominer.

Entre les tenants de deux conceptions aussi opposées, la lutte était inévitable. Comme Frédéric, poursuivant l'objet de sa politique européenne, renvoyait toujours à plus tard son départ pour la croisade, Grégoire finit par l'excommunier. L'empereur se décida alors — toujours sous le coup de la censure — à partir pour Jérusalem où il se couronna lui-même roi de cette ville. De retour, après une apparente réconciliation avec Innocent III, Frédéric, après avoir écrasé les Lombards, manifesta le désir de s'emparer de Rome. Grégoire l'excommunia une seconde fois.

Frédéric alors invita les cardinaux à se réunir en un concile devant lequel il exposerait ses griefs contre le pape. Celui-ci répondit en convoquant le concile général de Lyon auquel il se proposait de soumettre, de son côté, le différend entre l'Eglise romaine et l'Empereur. Mais la mort le saisit — il avait d'ailleurs déjà 80 ans lors de son accession à la tiare — avant l'ouverture de la grande assemblée.

Son successeur, Innocent IV (on peut omettre le pontificat de Célestin IV qui n'a duré que 15 jours), était un homme de caractère pacifique, mais qui n'était disposé à aucune concession quant aux principes et chez lequel les idées « théocratiques » s'affirmaient plus nettement encore que chez Grégoire IX. Il ne veut d'autre part à aucun prix abandonner les Lombards, ni renoncer à placer l'Italie sous l'influence de la papauté et « bien que cette question n'ait jamais été officiellement soulevée, il n'est pas douteux qu'elle a dans une certaine mesure déterminé l'orientation de la politique pontificale » (p. 241).

Présidé par le pape, le premier concile œcuménique de Lyon s'ouvrit le 28 juin 1245. Frédéric II avait empêché les évêques italiens de s'y rendre. Ceux d'Allemagne et de Hongrie avaient été retenus chez eux par la guerre.

L'état moral du clergé n'a guère préoccupé le concile et « les questions de discipline ecclésiastique y ont été à peine effleurées, le problème oriental et la question impériale ont dominé les débats » (p. 243). Frédéric II, alors à Vérone, se montrait peu empressé à se rapprocher de Lyon. Innocent IV, qui s'était réfugié dans cette ville pour éviter de rencontrer l'empereur et qui y resta jusqu'à la mort de ce dernier, ne tenait pas davantage à l'y voir comparaître. Il activait les débats. Le concile termina ses sessions le 17 juillet après avoir porté l'anathème contre Frédéric et l'avoir déposé.

Celui-ci voulait « prendre sa revanche en consommant la ruine de l'Eglise romaine » (p. 245). Il se proposait, pour la forme, de se réconcilier avec elle. Saint Louis, roi de France, dont le pape avait déjà écarté précédemment l'arbitrage, essaya à deux reprises, mais inutilement, d'intervenir en faveur du monarque excommunié. Frédéric songea alors à marcher sur Lyon (idée que saint Louis désavoua énergiquement). Ses partisans commençaient à l'abandonner. Réfugié en Sicile, il y mourut, de dysenterie, en 1250. Dans cette nouvelle phase de la lutte entre le sacerdoce et l'Empire, le pape l'avait emporté. C'était la fin des Hohenstaufen, la fin aussi du césaropapisme impérial ainsi que de l'union, sous une même couronne, de l'Allemagne et de l'Italie.

Avec le désir de rétablir la paix afin de pouvoir reprendre la croisade, la lutte contre Frédéric avait été la préoccupation dominante d'Innocent IV. C'était en partie dans ce but que s'était développée la fiscalité pontificale d'une part, et de l'autre la centralisation ecclésiastique. Le pape s'était réservé, du moins en Allemagne et aussi longtemps que vécut Frédéric, la nomination des évêques, afin d'empêcher l'élection de prélats favorables à l'empereur. Il y eut également de sa part un certain népotisme, en ce sens que, en France par exemple, il conféra des bénéfices à des Italiens, qui naturellement ne résidaient pas. Tout ceci amena, de la part de saint Louis notamment, d'assez vigoureuses protestations, demeurées d'ailleurs sans effet.

Innocent IV a favorisé les Ordres mendiants. L'auteur consacre plusieurs pages aux constitutions des Dominicains, dont il souligne l'adaptation merveilleuse aux nécessités du temps. Quant à la règle de saint François (la « 2e règle ») dans laquelle on reconnaît la main du cardinal Hugolin. elle « changeait complètement la physionomie de la communauté franciscaine » (p. 275). Celle-ci devient un Ordre. L'individualisme qui avait présidé à ses débuts devra se plier à une discipline. Aux yeux d'un certain nombre de frères, l'élan personnel vers la perfection évangélique était brisé et ce fut le point de départ du mouvement des spirituels. Saint François le premier éprouva cette déception, et c'est pourquoi, tout en s'inclinant devant l'autorité de l'Eglise romaine, il se tint à l'écart durant les dernières années de sa vie. L'Ordre des Frères Mineurs, tel qu'il était désormais constitué, « ne répondait pas à sa pensée : ambulant à l'origine, il allait fatalement devenir sédentaire; les jeûnes et les austérités seraient réglementés, au lieu d'avoir un caractère illimité; la pauvreté elle-même ne serait plus aussi absolue que par le passé, car le couvent en pierres était appelé à remplacer la cabane en planches dépourvue du plus minime confort; l'humilité elle-même lui paraissait atteinte, car la règle permettait de s'adonner à la science qu'il avait proscrite, estimant que pour suivre l'exemple du Christ il valait mieux prier qu'étudier » (p. 275). Alors que François avait interdit toute propriété, même collective, la bulle de 1230 de Hugolin, devenu maintenant Grégoire IX, faisait une distinction de juriste : la propriété proprement dite demeurait interdite, mais l'usage des biens devait être toléré. Cette bulle « qui était la raison même » détermina la scission. Frère Elie, qui était de ceux qui avaient consenti « à habiter les couvents et à pénétrer dans les Universités » (p. 277), mais qui, devenu maître général, gouverna avec des allures autoritaires, fut déposé par un chapitre qui se réunit à Rome sans son assentiment. « Les zélateurs avaient pu provoquer la chute d'Elie de Cortone; ils ne réussirent pas pour cela à imposer leurs idées; le statut franciscain se rapprochait de plus en plus des constitutions dominicaines » (Ibid.).

Sur un autre point cependant, l'idéal de saint François l'avait emporté. Jérusalem avait succombé, en 1244, sous les coups des Kharismiens et saint Louis — qui avait pris l'initiative de la croisade à la place du pape aux prises avec Frédéric et avec l'invasion mongole —, après avoir brillamment enlevé Damiette, subit une grave défaite à Mansourah. La croisade « avait failli à son but et était devenue très vite, malgré les efforts de la papauté pour la ramener à son caractère primitif, une entreprise politique et commerciale qui avait semé en Occident la richesse et le luxe, source de bien des désordres » (p. 290). Saint François avait été ému devant tant de sang versé. Pour protéger la chrétienté, les Ordres mendiants ont ouvert des voies plus pacifiques dans lesquelles la papauté, depuis le milieu du XIIIe siècle, s'est résolument engagée : aux croisades s'est substitué le mouvement des missions. François d'Assise avait donné l'exemple. « Il est le véritable initiateur du mouvement d'évangélisation... qui va se développer aussitôt après sa mort, sans qu'il se soit rendu compte qu'il fallait à cet effet une organisation et une discipline dont personnellement il n'apercevait pas la nécessité » (p. 274).

M. Fliche a confié certains chapitres de son livre à deux de ses élèves. M<sup>11e</sup> Christine Thouzellier s'est chargée des débuts de l'Inquisition et des Universités. Le Languedoc reste la « terre d'élection de l'hérésie », mais, à l'exception de l'Angleterre, celle-ci gagne à peu près toute l'Europe. Une nouvelle croisade est déclenchée contre les Albigeois. « Comme sous Innocent III, elle prend un aspect féodal et réside avant tout dans la rivalité des grandes familles seigneuriales » (p. 296). M<sup>11e</sup> Thouzellier précise bien les diverses interventions, le passage d'une autorité à l'autre, les formes diverses de l'Inquisition : épiscopale, monastique — celle-ci de peu de durée — et « par mandat spécial ». Elle évite d'autre part de formuler des conclusions trop générales, consciente probablement qu'elle est des diversités que présente l'institution suivant les pays, les pontificats ainsi que les juges, ecclésiastiques ou laïques, ces derniers prenant parfois la place des premiers et les devançant dans l'emploi de procédés tout au moins arbitraires. La papauté a été surpassée dans ses rigueurs. Les coupables sont transmis à la justice séculière, qui est tenue de les brûler vifs. Grégoire IX, lui, s'est montré très — trop — énergique. « Il introduit ou généralise le secret de la procédure et des noms de témoins, l'interdiction d'appel et de l'assistance des avocats, le mur..., l'exhumation des cadavres d'hérétiques restés impunis, la réversibilité à titre pénal de la faute du père sur ses enfants » (p. 311). L'Inquisition, qui était née en 1231 en Allemagne, pays où elle disparut aussi en premier, s'était généralisée peu à peu dans toute la Chrétienté. « Elle prend une vigueur nouvelle à partir de 1235, avec des alternatives de violence et d'apaisement, pour se stabiliser ensuite vers 1250-54 » (p. 324). A cette dernière date, Innocent IV invite les Ordinaires à laisser aux réguliers le soin de poursuivre l'hérésie; il institue la double inquisition des Mineurs et des Prêcheurs. En Espagne, c'est entre les mains de ces derniers que, à la prière de Jacques Ier, le pape centralise les poursuites; l'Inquisition y prospère et devient « l'Institution redoutable que l'on sait » (p. 324). Dans le Midi, « l'adjonction des frères mineurs adoucit la sévérité des prêcheurs » (p. 331). Le Saint-Siège s'était efforcé, lui aussi, d'empêcher certains excès. Lentement, la législation s'élabore et se nuance de miséricorde, mais l'auteur doit devoir conclure : « A la fin du pontificat d'Innocent IV, le tribunal de l'Inquisition, tel que Grégoire IX l'a conçu..., a nettement avorté » (p. 340).

Après ces pages sévères, qu'illustrent encore de lugubres exemples, M<sup>1le</sup> Thouzellier aborde, avec les Universités, un sujet plus paisible et aussi plus actuel, en ce sens que bien des traits en sont demeurés pareils jusqu'à nos jours. L'auteur nous montre tout d'abord les écoles anciennes, dues à l'initiative privée des rois, de l'empereur, des évêques ou du pape : Salerne, Naples, Tolède, Pallencia, Salamanque et le studium curiae, destiné aux clercs vivant à la curie pontificale et se déplaçant avec elle. Ces établissements se transforment peu à peu sous l'influence du mouvement corporatif, si développé à cette époque. Ils tendent à se libérer des tutelles diocésaines, monastiques ou communales, pour se régir selon leurs statuts personnels, et c'est ainsi que prennent naissance les grandes universités internationales de Bologne, Paris, Oxford. Ces groupements de

maîtres et de disciples sont d'institution laïque, mais le Saint-Siège s'en occupe activement et s'applique à les diriger. De ces universités, l'auteur décrit l'organisation, la vie intellectuelle intense qui s'y déploie, les conflits qui y éclatent avec leurs conséquences : fugues d'élèves ou grèves des professeurs, le tout émaillé de détails savoureux qui donnent de ces milieux universitaires une image très vivante mais un peu morcelée. Le conflit entre les réguliers et les séculiers à l'Université de Paris est renvoyé aux pages réservées au « malaise occidental ».

M¹le Yvonne Azaïs a écrit le chapitre intitulé : « La vie chrétienne. » C'est plus exactement la vie des chrétiens du XIIIe siècle : la moralité du clergé, séculier et régulier, celle des laïques, la piété, les superstitions, le culte des saints, les institutions de pénitence et de charité, la chevalerie, la littérature chrétienne, le drame liturgique, l'architecture religieuse, l'art ogival en particulier, les vitraux, la statuaire, etc. Son enquête porte principalement sur la France — pour le style gothique, il ne pouvait en être autrement — avec cependant quelques regards sur d'autres pays : l'Angleterre, l'Espagne, l'Allemagne. Très au courant des problèmes même spéciaux qu'elle aborde, M¹le Azaïs nous a donné, sur la vie spirituelle, morale et artistique du moyen âge, des pages dans lesquelles on sent percer une admiration chaude et émue ¹.

C'est encore à M¹le Azaïs qu'a été confié le 1er chapitre du livre III : « Les difficultés de l'unité italienne ». La mort de Frédéric II obligea le pape à s'occuper de politique. Il fallait qu'il puisse rentrer à Rome et y vivre en sécurité, empêcher par conséquent le retour des Hohenstaufen, organiser une Italie forte, derrière laquelle il se sente à l'abri et se protéger aussi, dans la Ville éternelle, contre la commune qui s'imaginait être l'héritière du sénat d'autrefois, ainsi que contre certaines familles beaucoup plus dévouées à l'empereur qu'à lui-même.

C'est sur les Deux-Siciles (on sait que, sous ce nom, on comprend aussi Naples) que se porte tout d'abord son attention. Fallait-il l'incorporer à l'Etat pontifical, ou au contraire y établir une nouvelle dynastie, qui détiendrait son pouvoir du Saint-Siège? Innocent IV hésitait, ou plutôt, il inclina un instant du côté de la première solution, puis, bien que

¹ L'auteur ayant cité, p. 399, note 3, les ouvrages traitant des usages eucharistiques à cette époque et spécialement de l'élévation de l'hostie, on est étonné de ne pas y trouver le livre de M. E. Dumoutet, Le Désir de voir l'hostie (1926). Sur le même sujet, mais avec une thèse différente, le P. Thurston avait fait paraître des articles, traduits naguère dans la Revue du Clergé français par M. Boudinhon. Mgr Battifol, dans la Société nationale des Antiquaires de France (1927), s'appuyant surtout sur les travaux de M. Leroquais, s'était prononcé plutôt en faveur de M. Dumoutet. Le P. Thurston maintint cependant sa manière de voir (Month, 1926) et M. Dumoutet également la sienne (Rev. prat. d'apologét., t. LII (1931), p. 409 sq., 529 sq.). On trouvera plusieurs remarques sur la même question dans Dom Wilmart, Auteurs spirituels et textes dévots, 1932, p. 371 sq. et dans le volume intitulé Die Verehrung der Eucharistie im Mittelalter (1933), dans lequel le P. Peter Browe a réuni des articles qu'il avait fait paraître dans différentes revues.

l'exemple des Normands eût été de nature à le rendre perplexe, il offrit la couronne de Sicile à Charles d'Anjou, frère de saint Louis et simultanément à Richard de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre. Tous deux refusèrent. Alexandre IV, « dépourvu de sens politique » et qui « semble n'avoir été pape que pour démontrer l'insuffisance de la papauté dans le domaine temporel » (p. 433) fut plus indécis encore. Manfred, bâtard de Frédéric II, en profita pour se faire couronner roi des Deux-Siciles. Une émeute obligea le pape à quitter Rome et il n'y rentra pas. Après lui, Urbain IV, Français d'origine, personnel, perspicace et énergique, poursuit, lui, un programme très précis. Il offre ce même royaume à saint Louis. qui n'en veut pas (on sait que ce dernier n'avait jamais reconnu la destitution de Frédéric II), mais qui autorise son frère à écouter les propositions pontificales. Après une longue mise au point de la part du pape. Charles d'Anjou accepte. La position du Souverain Pontife s'en trouve automatiquement affermie. Manfred meurt dans un combat; mais, à ce moment, les Allemands, désireux de rétablir la puissance des Hohenstaufen et de reconquérir la Sicile, appuient le petit-fils de Frédéric : Conradin qui, malgré ses 14 ans, fait preuve de certaines qualités, ne manque tout au moins ni d'enthousiasme ni d'allant. Le pape - c'est maintenant Clément IV; Urbain IV est mort à Pérouse -- supplie Charles d'Anjou de barrer le chemin à l'envahisseur. Charles finit par accepter, bat les troupes de Conradin, qui lui est livré par trahison, et, manquant en cela de générosité, il le fait décapiter. Clément IV meurt à son tour et pendant l'interrègne — le plus long qu'ait enregistré l'Histoire de l'Eglise — Charles d'Anjou, qui a maintenant les mains libres, profite dans toute la mesure du possible de sa victoire et, violant tout au moins l'esprit de la convention passée naguère avec Urbain IV, il étend peu à peu la domination angevine sur toute la péninsule. « Les efforts d'Innocent IV et de ses successeurs pour assurer la domination du Saint-Siège sur l'Italie, libérée de l'étreinte allemande, se soldent en définitive par un échec. Or, pendant vingt ans, l'affaire sicilienne a absorbé la politique pontificale, à une heure où les plus grands problèmes se posaient pour la Chrétienté : les progrès de l'Islam et la chute de l'Empire latin de Constantinople (1261) ont ramené l'attention vers l'Orient où l'Eglise est en proie à une crise aux formes multiples, tandis qu'en Occident l'absence d'une direction romaine un peu ferme provoque un relâchement religieux et moral, encourage les souverains absolutistes à s'immiscer de plus en plus dans la vie de l'Eglise » (p. 445). La « Chrétienté romaine, si unie et si forte au lendemain de la victoire du Sacerdoce sur l'Empire » s'affaiblit ; « la politique italienne du Saint-Siège a été pour beaucoup dans cette évolution qui aura pour terme le drame du pontificat de Boniface VIII et l'exil d'Avignon » (Ibid.).

Après ce remarquable chapitre, M. Fliche reprend la plume et, soit seul, soit en collaboration avec M<sup>1le</sup> Azaïs, nous donne les dernières pages du volume.

En Orient, comme toujours, c'est principalement le clergé grec qui s'oppose à l'union, tandis que l'empereur de Nicée s'y montre favorable, et de même Innocent IV, « dont le sens politique était très supérieur à celui de Grégoire IX et même d'Innocent III » (p. 448). Il est le premier des papes du XIIIe siècle « qui ait compris qu'il n'y avait pas à lier les destinées de l'Eglise à celles de l'Empereur latin de Constantinople et à construire l'union sur des bases toutes différentes de celles que l'on avait posées jusque là » (p. 450). Après lui malheureusement, dans la personne d'Alexandre IV puis d'Urbain IV, cette politique, notamment au moment de l'avènement de Michel Paléologue, n'a pas été poursuivie. Ce dernier, certes, dans l'union envisageait avant tout les avantages personnels qu'il en retirerait, mais le pape, de son côté, ramenait trop exclusivement sur le terrain politique une affaire d'ordre essentiellement religieux. Pendant les 3 années de la vacance du siège apostolique, Charles d'Anjou, auquel la mort de saint Louis a rendu sa liberté d'action du côté de l'Empire grec, objet de ses convoitises, en poursuit l'encerclement, ce qui oblige Michel Paléologue à pousser plus résolument que jamais au rapprochement des Eglises.

On en est là lorsque le pape est enfin nommé dans la personne de Grégoire X. Celui-ci, en « accordant à nouveau au spirituel une primauté qu'il avait perdue, aspire à faire figure de pasteur universel » (p. 459). Au 2e concile œcuménique de Lyon, qu'il convoque en 1273, il assigne comme buts la réforme de l'Eglise, l'union avec les Grecs et le secours de la Terre sainte.

Tout en ménageant, sans l'appuyer, Charles d'Anjou, dont la collaboration, passive tout au moins, était nécessaire à la tenue pacifique du concile, Grégoire X, pour mettre fin au grand interrègne, se prononce en faveur de la candidature de Rodolphe de Habsbourg comme roi de Germanie.

Des trois questions dont le concile devait s'occuper, la préparation de la croisade — en vue de laquelle les rois avaient également été convoqués à Lyon — n'a pu être examinée : l'expédition projetée en Terre sainte n'a pas eu lieu. Par contre, l'union avec les Grecs a été scellée, davantage il est vrai par l'empereur que par son Eglise et par son peuple, et comme Michel Paléologue y voyait avant tout la garantie d'une protection de l'Occident contre ses adversaires — Charles d'Anjou en premier lieu —, on peut dire que c'est lui beaucoup plus que le pape, qui en a tiré profit.

Le concile s'est occupé aussi de la réforme de l'Eglise. Malgré les cardinaux, pour éviter le retour d'une vacance aussi longue que celle dont on venait d'avoir à souffrir, il a fixé pour l'avenir la discipline du conclave. Grégoire a essayé également de réagir contre les abus de la centralisation ecclésiastique, sensiblement accrue durant les pontificats précédents. Il aurait fallu en faire autant contre la soif de s'enrichir qui se manifestait dans le clergé, contre le népotisme, alors à ses débuts et que Dante reprochera si amèrement aux papes qui suivront, mettre un frein également aux excès de la fiscalité romaine, objet de tant de protestations en France, en Angleterre surtout, « à cette époque vraiment la partie vivante et agissante de la société chrétienne » (p. 464) <sup>1</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> C'est en rentrant du concile de Lyon — l'auteur ne l'a pas relevé et c'eût été cependant une occasion de dire un petit mot de notre pays — que Grégoire X,

Ce long compte rendu exprime suffisamment tout le bien qu'il y a lieu de dire de ce volume, dont l'auteur est en même temps le directeur principal et le fondateur de la Collection à laquelle il appartient. Les principaux personnages qui défilent sous nos yeux durant ces trois quarts de siècle sont merveilleusement campés, mais jugés aussi en toute impartialité; les reproches, s'il faut en adresser, ne leur sont pas ménagés, qu'il s'agisse d'Innocent IV ou même du grand pontife Innocent III. Tout en ramenant à de justes proportions les critiques excessives de certains historiens libéraux, l'auteur cite abondamment les ouvrages français, anglais, allemands (notamment Hauck). Pas trace, d'autre part — si on se permet de le relever, c'est que, naguère, dans les manuels, le cas n'était pas rare —, de parti pris nationaliste : il suffit de rappeler la manière dont est jugée la politique angevine ou encore les critiques qui sont formulées à l'adresse des papes français : Urbain IV et Clément IV. Les visées politiques, les mobiles des acteurs principaux, laïques ou ecclésiastiques, sont nettement précisés, de telle sorte que c'est avec aisance qu'on voit se dérouler la série des événements, et avec la satisfaction qu'on éprouve au contact d'un historien qui a vu clair, qui a su toucher juste et qui s'exprime au surplus dans une langue toujours limpide et précise. La collection, après les difficultés de la guerre et les ravages causés par la mort dans les rangs des collaborateurs prévus à l'origine, a fait appel à de nouvelles forces et a repris sa marche en avant à une allure accélérée 1, qui fait bien augurer de l'avenir. L. Wæber.

# E. Donckel: Die Kirche in Luxemburg von den Anfängen bis zur Gegenwart. Verlag der Sankt Paulus-Druckerei, Luxemburg. 248 S.

Dieses Buch des Professors für Kirchengeschichte am Priesterseminar von Luxemburg, eines Schülers von G. Schnürer und J. P. Kirsch, ist als Ergänzung der allgemeinen Kirchengeschichte aufzufassen und will « eine schlichte Handreichung für den Luxemburger Klerus beim Erteilen des kirchengeschichtlichen Unterrichts » sein. Diese bescheidene Einführung verbirgt in Wirklichkeit eine gediegene, recht umfangreiche und zuständige Darstellung der Geschichte der Kirche im Großherzogtum von den Anfängen des Christentums bis zur Gegenwart.

Ein erster Abschnitt (S. 7-26) behandelt die Anfänge bis etwa zur Jahrtausendwende. Es genügt aus dieser Periode die Gründung und Blüte der Benediktinerabtei Echternach zu erwähnen, die ein Kulturzentrum von europäischer Bedeutung wurde. Ein zweiter Abschnitt umfaßt das Mittelalter zur Zeit der politischen Selbständigkeit (S. 27-71). Auffallend ist die eingehende Behandlung der vielen religiösen Orden. Es folgt die Neuzeit unter politischer Fremdherrschaft vom 16. Jahrhundert bis in das 19. Jahr-

en présence de Rodolphe de Habsbourg et des siens, procéda, en 1275, à la consécration de la cathédrale de Lausanne.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nous rendrons compte, dans le prochain numéro, du tome XVI : La crise religieuse au XVI<sup>e</sup> siècle.

hundert (S. 72-131). Der Einfluß der Glaubensspaltung und die Durchführung der tridentinischen Reform gehören zum Aufschlußreichsten. Franz I. von Frankreich suchte im Streit mit Karl V. die neue Religion im Herzogtum mit Gewalt einzuführen. Vom vierten Abschnitt an wechselt das Einteilungsprinzip vom politischen auf das kirchliche Gebiet. Von 1840 an erhielt das Land als apostolisches Vikariat eigene Kirchenfürsten (S. 132-160). 1870 wurde Luxemburg zum Bistum erhoben. Nun werden die wichtigsten Ereignisse verarbeitet, die sich unter den vier seitdem wirkenden Bischöfen zugetragen haben. Die Folgen der Besetzung des Landes durch die nazistischen Truppen werden besonders eingehend behandelt (S. 161-212). Eine umfangreiche Bibliographie (S. 213-233) weist den Weg für weitere Forschungen und ein sorgfältiges Namen-, Wort- und Sachregister erleichtert die Benutzung.

Luxemburg war im Laufe der Jahrhunderte nicht immer ein einheitliches Ganzes, weder politisch noch viel weniger kirchlich. So war sein Gebiet im 16. Jahrhundert, obwohl unter dem Hause Habsburg geeint, nicht weniger als sechs verschiedenen Bistümern zugeteilt. Die Berücksichtigung all dieser Umstände zwang zum Studium eines umfassenden Quellenmaterials und einer weitschichtigen Literatur. Der Verfasser scheute diese Schwierigkeiten nicht. Durch seine auch die Einzelheiten umfassende und doch gedrängte Darstellung suchte er den Ansprüchen aller seiner Landsleute gerecht zu werden. Die Aufgeschlossenheit für die mannigfaltigen Wissensgebiete ist überraschend. Die politische Geschichte wird nur gestreift; umso eingehender widmet sich der Verfasser der Entwicklung der Kirche (Gründung der Pfarreien, Einteilung nach Dekanaten, Diözesanzugehörigkeit, Verhandlungen bis zur Errichtung eines eigenen Bistums, jeweils mit Karten). Durch frühere Arbeiten angeregt, schenkt H. D. dem Heiligenkult besondere Aufmerksamkeit. Erwähnt sei die längere Ausführung über den hl. Willibrord und die auch die Schweizerische Kirchengeschichte berührende Notiz über J. F. Foch, der aus dem Großherzogtum stammend 1643 wegen seines standhaften Glaubensbekenntnisses in Vevey hingerichtet wurde. Die Ordens- und Kongregationsgeschichte nimmt vor allem im Mittelalter einen fast übermäßigen Raum ein. Auffallend ist im 19. Jahrhundert die Beteiligung von Luxemburgern an Neugründungen von religiösen Kongregationen. Kirchenverwaltung, Unterricht aller Stufen, Wissenschaft und Kunst, Soziale Frage, Missionswesen, Liturgie und Volksfrömmigkeit, kein Gebiet wird vernachlässigt. Dies hat vielleicht den Nachteil, daß die einzelnen Kapitelchen etwas lose nebeneinander stehen und bisweilen den zeitlichen Rahmen, in den sie eingefügt sind, überragen. Die vielen herrlichen Denkmäler der Kunst (Architektur, Malerei, Miniaturen usw.) hätten eine herrliche Bebilderung gegeben, die mit allgemein gültigen Werten auch dem ferner Stehenden willkommen gewesen wäre.

Das Werk offenbart die historische Akribie und den unermüdlichen Fleiß des Verfassers. Es entrollt die reiche Geschichte eines kleinen Landes, das durch die Betätigung seines Glaubens und die Treue zu ihm, durch seine Leistungen auf kulturellem, wissenschaftlichem und künstlerischem Gebiete unsere Bewunderung verdient.

O. Perler.

Paul Letter: Theodor Scherer (1816-1885). I. Grundlagen und erste Tätigkeit. Diss. phil. Freiburg-Schweiz. Einsiedeln 1949. 258 Seiten.

Unter den führenden Gestalten der konservativen Bewegung im 19. Jahrhundert steht auch die regsame und einflußreiche Persönlichkeit des Solothurner Politikers und Publizisten *Theodor Scherer*. Den Historikern ist der Name rühmlich bekannt durch das «Archiv für die schweizerische Reformationsgeschichte», die Schweizer Katholiken verehren in ihm den Gründer des Piusvereins.

Im vorliegenden Band zeichnet der Verfasser die lebens-, zeit- und ideengeschichtliche Grundlage, auf welcher sich die erste öffentliche Tätigkeit Scherers entfaltet hat. Scherer stammte aus angesehener, begüterter und religiöser Solothurnerfamilie. Seine Bildung erarbeitete er sich am Gymnasium zu Solothurn und am Jesuitenkollegium in Freiburg i. Ue. In der Saanestadt wirkten die staats- und kirchenpolitischen Ideen der französischen Aristokratie auf den aufgeschlossenen Studenten ein und prägten die wesentlichen Züge seiner konservativen Haltung. Wohl unter dem Einfluß dieser Anregungen entschied sich Scherer für den Beruf eines politischen Kämpfers und Publizisten. Seine erste öffentliche Tätigkeit entfaltete und gestaltete sich im Gegensatz zur liberalen Politik der Juste-Milieu-Regierung, die sich, beflügelt vom aufgeklärten Zeit- und radikalen Parteigeist, mit draufgängerischem Pubertätseifer der Schul- und Kirchenpolitik annahm. Scherer erkannte den Wert der Presse für diese Kämpfe und gründete 1836 die « Schildwache am Jura ». Sie gibt aufschlußreiche Kunde über Kampfziele und Kampfmittel der Konservativen. Scherer teilte die politischen Auffassungen seines Freundes Karl Ludwig von Hallers, wandelte aber den rückblickenden Konservativismus zur gegenwartsnahen, demokratisch gesättigten Bewegung, die den «Staatsabsolutismus» und die Parteidiktatur der Radikalen mit den Forderungen der christlichen Volksdemokratie zu überwinden suchte. Von der Warte dieses geklärten und lebenskräftigen Konservativismus beurteilte Scherer Zeitideen und Zeitereignisse. Er stellte sich damit würdig in die Kampfreihe der bekannten konservativen Politiker der Dreißiger- und Vierzigerjahre.

Der Verfasser hat mit Bienenfleiß eine reiche Fülle wertvoller Kenntnisse verarbeitet, wertvoll für die Geschichte der Parteien, für die Charakteristik des schweizerischen Radikalismus, für den Wandel der konservativen Staatsauffassung, für die Verwirklichung der modernen Demokratie. Man wird dem Verfasser besonders dankbar sein für die gründliche Darstellung von Scherers politischem Ideengut. Zwar wird auch der geneigte Leser den Eindruck haben, daß des Guten zuviel gesammelt worden ist. Die Stofffülle überwuchert den Gedankengang, verdeckt die klare Linienführung. Für den prallen Stoff hätte man lieber gewisse Probleme erörtert gesehen, die Bedeutung der Publizistik als Geschichtsquelle, das Verhältnis zwischen Scherer und dem schweizerischen Konservativismus, zwischen dem Solothurner Politiker und französischem Legitimismus. Eine gerechte Kritik wird allerdings die Zurückhaltung wissenschaftlicher Erstlingsarbeiten gegenüber der Ausbeute der Tatsachen eher als Vorzug bewerten. Da

Letter uns den wichtigeren Teil seiner Scherer- Biographie noch nicht geschenkt hat, wäre ein abschließendes Urteil über seine Dissertation verfrüht. In der Darlegung der solothurnischen Politik der Dreißigerjahre vermißt man die beachtenswerte Studie von Peter Walliser, Die politische Stellung Johann Baptist Reinerts in der solothurnischen Regeneration (Olten 1943). Wir begrüßen es lebhaft, daß unter der Leitung von Prof. Vasella auch dieses steinige, von Vorurteilen hartgetretene Forschungsfeld der schweizerischen Regenerationszeit beackert wird.

Theophil Graf.

Ludwig Räber: Ständerat Räber. Ein Leben im Dienst der Heimat (1872-1934). — Benziger Verlag, Einsiedeln, Zürich, Köln 1950. 324 S. mit 17 Tafeln. Leinen DM. 17.40.

Diesem Lebensbild eines bedeutenden katholischen Politikers liegen bemerkenswerte persönliche Quellen zu Grunde. Ständerat Räber schrieb nicht nur Erinnerungen, sondern auch seit seinem Eintritt in das parlamentarische Leben Tagebücher. Überdies war er ein ungewöhnlich fleißiger und getreuer Briefschreiber, in einem heute seltenen Ausmaß. Der Biograph benützte selbstverständlich auch amtliche Quellen. Wir betonen das, weil gerade die Auszüge aus diesen Quellen den Reiz der Lebensbeschreibung für den Historiker bilden. Aber erleichtert wurde dadurch die Aufgabe des Biographen nicht; denn weil das Buch zwangsläufig sehr zeitnah wirkt, stellte sich P. Räber immer wieder die Frage, was er für die Veröffentlichung verantworten konnte und was nicht, auch in welcher Form dies geschehen sollte. Da er zudem die Biographie seines eigenen Vaters schrieb, begreifen wir seine Scheu vor der selbständigen Gestaltung mancher Teile des Lebensbildes. Indessen läßt es P. Räber nirgends an Takt fehlen und er hält sich durchaus an das historisch Zulässige in der Würdigung der Persönlichkeit.

Anders stellt sich die Frage hinsichtlich der Disposition des Werkes, die uns nicht in jeder Hinsicht zu befriedigen vermag. So fragt man sich, ob eine Zweiteilung des Ganzen überhaupt notwendig war. Manches, was sich im zweiten Teil findet, knüpft eigentlich zu enge an das im 1. Kapitel (1. Teil) Gesagte an. Überdies hätten auch sonst manche Wiederholungen vermieden werden können, zumal wenn dieselben Gewährsmänner zitiert werden. Endlich scheint unserer persönlichen Meinung nach der Verfasser in der Wahl der Überschriften sog. schöngeistigen Neigungen allzu sehr nachgegeben zu haben. Man wünschte sie ab und zu substantieller (z. B. nicht: Ein Februartag, glückliche Fügung, Gewagt -- und durchgefallen, Rosen und Dornen, Erfolg und Dank, Würde und Bürde. Ein schmerzlicher Abschied). Gerade aus diesem Grunde gewinnt man den Eindruck einer zu starken Zergliederung des Ganzen. Und wozu das, nachdem doch keine straff geführte Darstellung erzielt werden kann, da manchmal seitenlange Auszüge aus den persönlichen Aufzeichnungen des Verstorbenen folgen, die allerdings höchst instruktiv sind. Hier genüge der Hinweis etwa auf einiges für den Kirchenhistoriker besonders Interessante: Räber im Ständerat anläßlich des Todes Papst Benedikt XV. (160 f.), seine Äußerungen zu den Ausnahmeartikeln der Bundesverfassung (169-175), dann das diplomatische Spiel um die Einführung der Nuntiatur (200 f.).

Im übrigen ist es wohl unnötig zu betonen, daß das Lebensbild des einstigen Regierungs- und Ständerats, des Präsidenten der konservativen Volkspartei und Direktors der internationalen Telegraphenunion jeden berührt, dem die Kenntnis des öffentlichen Lebens auch nur einigermaßen am Herzen liegt, der aber auch Sinn hat für alle inneren Werte, welche die Größe einer Persönlichkeit ausmachen. Darin liegt wohl die schönste Rechtfertigung dieser Biographie und des Dankes an ihren Verfasser.

Oskar Vasella.

Das Wort sie sollen lassen stahn. Festschrift für Professor Dr. Albert Schädelin, Bern. — Bern, Herbert Lang. 1950. xix-220 S. Fr. 20.—.

Eine Festschrift im wahrsten Sinne des Wortes, die in der großen Verschiedenartigkeit der Beiträge das umfangreiche Lebenswerk des Jubilars, des Menschen, des Pfarrers und des Universitätsprofessors feiert. Die ersten, besonders den Freunden willkommenen mehr persönlich gehaltenen Aufsätze, geben einen Rückblick über den Lebensgang und mannigfachen Betätigungsweisen des Jubilars, einen Einblick in seine Predigttätigkeit, deren Eigenart an kurzen Ausschnitten erläutert wird, in seine Mitarbeit und seine großen Verdienste um die theologische Arbeitsgemeinschaft des Kantons Bern. Unter den wissenschaftlichen Beiträgen überwiegen bei weitem diejenigen, welche den Bereich der praktischen Seelsorge betreffen, die Professor Schädelin seit dem Jahre 1928 an der evangelischen Fakultät der Universität vertrat. Von eminant praktischer Bedeutung ist da zunächst das rechte Verständnis vom Verhältnis der Kirche zu Gemeinschaftsgebilden rein irdischer Art. In den Beiträgen über die Kirche und ihre Ordnung, über die politische Gemeinde, Kirchgemeinde und Gemeinde Jesu Christi, über die Unabhängigkeit der Kirche vom Staat versuchen die Verfasser mit großem Verantwortungsbewußtsein und wohl auch aus den Erfahrungen der Gegenwart heraus, die Eigenart und Selbständigkeit des Christlichen gegen den Bereich des Profanen abzugrenzen und die der Kirche eigenen Ordnungsgesetze zu bestimmen. Der um ihre Unabhängigkeit und Selbständigkeit wissenden Gemeinde sind pastorelle und pädagogische Aufgaben entsprechend eigener Art zugewiesen. Mit ihnen beschäftigen sich die Beiträge über Calvins Genfer und Straßburger Liturgie, über den Unterrichtsplan für Religion, über Pfarrer und Organist, über die Kirchenzucht in den Missionsländern, über Predigt und Sport. Überall ist das Bemühen spürbar, der Kirche einerseits den ihr zukommenden Eigenbereich zu sichern und anderseits auch die Aufgabe, die profanen Bereiche mit ihrem Geiste zu durchdringen, ins rechte Licht zu setzen. Daß die Festschrift auch Predigten von Freunden enthält, könnte befremdend erscheinen. Bedenkt man aber, daß der Jubilar 40 Jahre als Seelsorger am Berner Münster tätig war, so darf man vermuten, daß ihn

der Hinweis auf seine Amtstätigkeit besonders freuen muß. Nur drei Beiträge sind ausschließlich theoretischer Natur. Für jeden Theologen von ganz besonderem Interesse ist die längere Studie von H. Bietenhard, Bern, Der Name Gottes. Der Verfasser bietet hier in übersichtlicher Form den theologischen Ertrag seines bedeutenden Artikels im 5. Band des Theologischen Wörterbuches zum Neuen Testament. Wenn auch hier und da Vorbehalte gemacht werden können, so kann doch auch der katholische Theologe dieser Arbeit manche Anregungen und Belehrung entnehmen.

A. Hoffmann O. P.

## P. Ange Koller, O. F. M.: Saint Bernardin de Sienne et la Suisse. Editions franciscaines, Petit-Rome 9, Fribourg 1950, 180 p.

Le P. Ange Koller, connu déjà par un livre sur le Berbère marocain, qui vient de paraître en 2º édition après avoir été couronné par l'Académie des Sciences coloniales de Paris, nous présente, dans ce nouveau volume, un saint de l'Ordre séraphique, saint Bernardin de Sienne, envisagé sous l'angle de ses rapports avec la future Suisse italienne.

Celui-ci a, comme on le sait, donné son nom à un col et à une localité des Grisons (antérieurement, le col s'appelait Vogelberg, et le village, Gualdo di Gareda). En 1451 déjà, soit une année seulement après la canonisation du saint, une chapelle était érigée en son honneur. Elle a été restaurée en 1936 et, près de là, une nouvelle église a été construite en 1867. Quant à l'hospice, il date de 1467.

Sans s'être livré à des recherches d'archives, mais en se bornant à utiliser les travaux des historiens — de langue italienne surtout — qui ont étudié le problème, l'auteur admet que saint Bernardin est venu deux fois dans les Grisons et dans le Tessin : une première fois, arrivant de Côme par la Valteline, le Val San Giacomo, le Splügen et le Rhin, pour redescendre ensuite par le San Bernardino et le Val Mesolcina (Mesocco), il passa à Bellinzone en été 1419, soit au moment où les vallées tessinoises, aspirant à l'indépendance, tournaient les regards vers les Confédérés qui venaient de s'y installer. Devenu Commissaire général de l'Observance, il aurait fait un nouveau voyage dans ces mêmes contrées vers 1440, et c'est à cette occasion qu'il aurait fondé les deux monastères de Notre-Dame des Anges à Lugano et de Notre-Dame des Grâces à Bellinzone.

Tout ceci est raconté dans le 3<sup>e</sup> chapitre, le premier étant consacré à décrire la situation historique au Tessin et dans les Grisons à l'époque de saint Bernardin, tandis que le 2<sup>e</sup> raconte le voyage qu'aurait effectué saint Antoine de Padoue 200 ans plus tôt, vers 1226, à Lugano et à Locarno.

L'autre moitié du volume, soit les chapitres 4 à 7, ne se rapporte qu'indirectement au titre du livre. L'auteur nous entretient de l'esprit de saint François, « de tous les législateurs de la vie religieuse sans contredit le premier qui ait imposé, dans sa règle, le précepte de la prédication sous la sage juridiction de l'autorité ecclésiastique » (p. 88. Nous nous permettons ici un point d'interrogation : la priorité semble en effet bien établie en faveur de saint Dominique). Le P. Koller trace ensuite, dans ses grandes lignes, l'his\_

toire des Franciscains en Suisse. Il reconnaît que ce furent, à l'origine, principalement des Conventuels. Il énumère les plus connus. Une page est même consacrée au Père Girard et à d'autres cordeliers encore plus récents. Puis, c'est l'œuvre de sainte Colette, « qui ne réforma aucun couvent des Frères du Premier Ordre » (p. 109). L'auteur est ainsi amené à nous parler de la bienheureuse Louise de Savoie, et aussi de Jeanne de Jussie au sujet du couvent de Ste-Claire du Bourg-de-Four à Genève. Enfin, bien entendu, il énumère les maisons et églises de l'Observance en Suisse.

Il nous entretient ensuite longuement de saint Bernardin lui-même : sa vie, ses sermons, son genre si personnel de prédication, sa mort, sa canonisation. Il donne, au bas des pages, de très nombreux renvois aux multiples ouvrages consacrés au problème franciscain (nous n'y avons pas vu mentionné le volume du P. Gratien : Histoire de la Fondation et de l'Evolution de l'Ordre des Frères Mineurs au XIII<sup>e</sup> siècle.)

Saint Bernardin a vu très tôt son culte se répandre dans notre pays. Il a trouvé également sa place dans l'art. Le P. Koller emprunte notamment au splendide triptyque du couvent des Cordeliers à Fribourg, œuvre anonyme de 1480 environ, plusieurs des nombreux clichés qui illustrent son volume. Il incline à reconnaître un portrait — disons tout au moins le souvenir d'une tradition — dans les traits caractéristiques et émaciés que l'artiste a donnés au grand prédicateur siennois. Il y a, de fait, une incontestable parenté entre le saint Bernardin du Maître à l'œillet de Fribourg et la fresque de Nicolas et Christophe da Saregno à l'église de Ste-Marie du Castello à Mesocco (1460).

On peut regretter que l'auteur n'ait pas pu nous fournir quelques précisions sur la pénétration du culte de saint Bernardin en Suisse romande. Il rapporte l'opinion de l'abbé Codaghengo, estimant possible un voyage de notre saint en Savoie et à Genève, du fait, qui trouverait ainsi mieux son explication, que, en 1471, l'évêque Jean de Savoie ordonne de faire figurer le monogramme du nom de Jésus dans les armoiries de sa cité épiscopale et de l'apposer sur le frontispice de la porte de la ville (p. 97). Ce voyage est plus que sujet à caution; par contre, la présence, dans les armoiries de Genève, du nom de Jésus, dans une circonférence entourée de rayons, est due certainement à l'influence, directe ou indirecte, de saint Bernardin de Sienne.

L. Wæber.

Henri Næf: « Huguenot » ou le procès d'un mot. Extraits de la Bibliotèque d'Humanisme et Renaissance. T. XII, 1950, p. 208-227.

M. H. Næf a repris, sur une documentation en partie nouvelle, empruntée notamment aux *Registres du Conseil de Genève*, la question, pas encore définitivement élucidée, de l'étymologie du sobriquet « Huguenot » usité pour désigner les protestants de France.

L'expression, prise dans le sens précis qui lui est resté attaché, est déjà en usage au XVIe siècle, spécialement depuis le tumulte d'Amboise, mais elle était employée en réalité déjà plusieurs années auparavant.

Comme diminutif de Hugues et de Hugon, « Huguenot » (le petit Hugues)

et « Huguenote » (la petite Hugues) se rencontrent déjà plus anciennement. Le prénom est devenu, comme souvent, un nom de famille. C'est ainsi qu'il existe encore aujourd'hui dans le canton de Fribourg, attestés dès le XIVe siècle, des « Huguenot », authentiques catholiques d'ailleurs.

Les explications de l'origine du mot « Huguenot » imaginées au XVIe siècle se ramènent à trois :

Des protestants français insinuèrent que les Guise avaient forgé l'expression pour bafouer les légitimistes, soit les partisans de *Hugues* Capet, qui s'était emparé du royaume au détriment du duc de Lorraine. C'était s'en prendre au roi lui-même et friser par conséquent le crime de lèse-majesté.

Simultanément et comme réplique apparaît l'interprétation demeurée courante : Huguenot est synonyme de Eidgenossen (ou Aigno : prononcer aïg-no), c'est-à-dire Confédéré et par suite allié et combourgeois, et désigne à Genève cette fraction — en grande partie réformée et ancêtre des protestants de France — qui abandonna le duc de Savoie ainsi que l'Evêque pour se rapprocher des cantons helvétiques. Signifiant donc tout d'abord, avant que la Réforme l'eût emporté à Genève, une appartenance d'ordre purement politique, l'expression aurait pris insensiblement une nuance religieuse. Signalons encore cette explication, passagère et certainement fausse, qui combine les deux précédentes : huguenot viendrait de Bezanson Hugues, le chef, à Genève — demeuré d'ailleurs catholique — du parti des Eidgenossen.

Enfin une troisième solution prétendit que l'expression provenait de la porte du roi *Hugues*, à Tours, porte près de laquelle les réformés de cette ville avaient coutume de se réunir pour prier. Les Genevois, mis en cause par l'interprétation précédente et traités de rebelles ou même de traîtres par le sobriquet qui leur en restait, se jetèrent avec empressement sur cette explication, qui fut adoptée et même implantée par les protestants tandis que la thèse Eidgenossen était « mise en sourdine ».

La première étymologie fut éliminée d'un commun accord. Restaient les deux autres, qui se sont rencontrées et finalement identifiées : longtemps la « tourangelle » supplanta la « genevoise », qui réapparut au XVIIe siècle, mais sans qu'on cherche plus à distinguer Eiguenot et Huguenot. L'expression, naguère honorifique, atteignait maintenant, avec sa signification péjorative, aussi les Lausannois.

On la retrouve, « Eidgenossen étant imprononçable pour des bouches latines », sous les aspects les plus divers et les plus surprenants : Eiguenotz, ayguenot, auguinotz, esquenotz, heiguenoulx, inguenots, par exemple. Or la langue dialectale des provinces de France et des pays romands a conservé, pour désigner non plus l'ancien parti genevois mais bien les protestants quels qu'ils fussent, les formes issues du mot Eidgenossen : heiguenot, oguinot, inguenot en particulier, alors que le terme huguenot, apparu notamment en Touraine et qui allait se généralisant, n'était pas encore utilisé dans les campagnes. M. Næf note que, au village gruérien de Crésuz, « la veste de l'armailli était nommée naguère « inguenô », parce que la forme en venait de l'Oberland bernois protestant ». L'expression, fréquente au pays de Fribourg, a même opéré une amusante pirouette : les Fribourgeois

étaient aux yeux des Genevois des Eidgenossen par excellence, étant donné que, avant la Réforme, ils avaient été leurs plus dévoués alliés; mais on pouvait ignorer en France qu'ils étaient demeurés catholiques, et c'est ce qui explique que, dans une chanson poitevine de 1569, les soldats huguenots de Coligny sont traités de « Fribou »!

« Les thèses antagonistes se juxtaposent, écrit notre auteur. On crut qu'il y en avait deux ; il n'en est qu'une seule, mais à deux temps. Le germanisme suisse, romanisé sur les rives du Léman et du Rhône, avait trouvé son ultime naturalité sur les bords de la Loire, de la Vienne ou même de l'Auvezère. Le nom et le prénom français auraient pu suffire, le roi Hugon y avait aidé. » Et M. Næf de conclure : « Puisque Fribourg, par un étrange destin... avait transmis son nom aux protestants du Poitou et d'ailleurs peut-être, les Eiguenots pouvaient à meilleur compte encore devenir les parrains des Huguenots de France. Le long procès dont nous avons repéré les étapes est né des passions du XVIe siècle. Les érudits ont suivi les polémistes, sans se douter qu'ils ferraillaient avec leurs armes et que la guerre était finie. »

On saura gré à M. Næf d'avoir, avec l'érudition qui lui est coutumière, rappelé les diverses explications qui ont été proposées (nous nous sommes borné ici aux principales; l'auteur en signale encore quelques autres, secondaires). Il se rallie à celle du danois Christophe Nyrop et plusieurs linguistes de renom ont adopté ses conclusions. Il expose la question d'une manière si complète qu'il sera désormais superflu de relire les études consacrées à ce problème depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours: tous les éléments en sont ici réunis en quelques pages fort denses, accompagnées de multiples notes. Chacun pourra se convaincre que le problème est moins simple qu'on n'est porté à le croire. C'est souvent le cas en histoire, et plus encore en matière d'étymologie.

L. Wæber.

Edmond Ganter: Les Clarisses de Genève, (1473-1535-1793). Editions de la Société catholique d'histoire. Genève 1949.

Ce solide travail historique nous fait revivre quelques années religieuses heureuses, puis tragiques de la grande cité du Léman. Sous la couverture grise, bien franciscaine, de ce livre, où la corde de la pénitence enlace les écussons du Chapitre et de la République de Genève, les armes de la duchesse Yolande de Savoie et de la ville d'Annecy, nous sentons d'abord palpiter l'amour du peuple genevois pour les filles de Ste-Claire; ensuite, nous assistons à la malheureuse expulsion des moniales, causée par la lutte religieuse de la Réforme calviniste.

Dédiée à notre compatriote, Sr Marie de la Trinité, Louisa Jaques, Clarisse à Jérusalem (1901-1942), cette étude raconte avec clarté le mouvement de l'Observance, lancé par sainte Colette de Corbie, qui fonda en notre future Suisse romande les couvents de Vevey (1425) et d'Orbe (1428). Suivant ses traces et autorisée par le Pape Sixte IV, la duchesse Yolande de Savoie établit à son tour un monastère des Pauvres Dames, le 23 mars 1473, à Genève, entre les fortifications dans le quartier haut et populeux de la ville, non loin de l'Evêché. L'auteur nous donne les

noms des premières moniales qui avaient connu la sainte Réformatrice. Il nous montre comment les magistrats de la cité avaient de grandes attentions pour les Sœurs. Ils ne leur réclamaient que des prières et des sacrifices pour la paix de la ville. Les Clarisses avaient une particulière dévotion pour saint Joseph, auquel elles dédièrent la première chapelle dans le diocèse.

Avec la plus parfaite délicatesse, Edmond Ganter décrit les luttes qui mirent aux prises la République genevoise, la Maison de Savoie et la politique bernoise. Il nous fait connaître les chroniques de Sr Jeanne de Jussie : « Levain du Calvinisme. » Nous voyons ainsi ce que les Moniales eurent à souffrir durant leurs dernières années à Genève. Après la malheureuse dispute religieuse du couvent de Rive, le 24 juin 1535, deux mois s'écoulèrent seulement, et le 30 août, forcées, elles prenaient le chemin de l'exil vers la terre savoyarde. La dernière messe fut célébrée. A leur tête, la vaillante Mère Vicaire, les Sœurs quittent Genève, et le monastère est pillé.

Pour peindre ce désolant cortège, l'historien emprunte les paroles de Sr Jeanne de Jussie, où l'on sent une poignante tristesse. Les Clarisses se fixent d'abord au château de la Perrière, que le barron de Viry, cousin de la Mère Vicaire, leur offre. Enfin, elles s'installent à Annecy, où Mère Vicaire devient Abbesse.

Dans leur exil, elles ne peuvent oublier leur ville du Léman; elles s'appellent : Clarisses de Genève, réfugiées à Annecy. Les évêques de Genève, exilés dans la même ville, leur vouent toute leur sollicitude, en particulier saint François de Sales. Le 8 juillet 1793, s'abattit sur elles une nouvelle épreuve, c'est la dissolution de la communauté par le décret du 19 janvier 1793, venu de l'Administration d'Annecy. Telles furent l'histoire et la fin pénible des Pauvres Dames de Ste-Claire de Genève, réfugiées à Annecy, qui avaient édifié les deux cités par leurs vertus.

On lira avec grand intérêt ce récit captivant.

On doit à M. Edmond Ganter une franche reconnaissance pour nous avoir donné des pages si précieuses sur l'histoire de sa ville qu'il connaît en excellent historien.

P. Ange Koller, O. F. M.

Bulletin de l'Institut historique belge de Rome. Fasc. XXIV. — Bruxelles-Rome 1947-1948. 279 pages.

On peut relever dans le dernier fascicule du Bulletin, à côté d'une bibliographie décennale de F. De Ruyt (Les études anciennes en Italie, 6e série, 1937-1947), trois études accompagnées d'éditions de textes. L'une sur Le séjour de Juste Lipse à Rome (1568-1570), par J. Ruysschaert; une autre sur Les indults accordés aux évêques de Liége (presque tous à l'époque moderne), par H. Dessart; la troisième sur La politique de Clément VI (1342-1352) dans les principautés belges d'après les registres aux lettres secrètes. Comme il fallait s'y attendre, cette dernière étude révèle que la politique de Clément VI à l'égard des quatre diocèses dépend de plus vastes inspirations que le pur intérêt local. Elle manifeste le dessein d'établir, par la diplomatie pontificale, une sorte d'arbitrage universel pour rapprocher

les princes ou ramener la paix entre la France, l'Angleterre, l'Empire. Quoi qu'on en ait dit, Clément VI ne se montre pas essentiellement occupé à soutenir la France. Son intervention directe ou indirecte est encore, en dépit des forces centrifuges de la chrétienté de ce temps, d'un poids considérable. On saura gré de ces conclusions à M<sup>lle</sup> Mina Martens, qui poursuit d'ailleurs l'édition des lettres de Clément VI, inaugurée par Van Isacker et Berlière.

M.-H. Vicaire O. P.

### NACHRUF

### † Prof. Dr. Wilhelm Wühr (1905-1950)

Am 14. Juni 1950 starb in Freising völlig unerwartet, zur schmerzlichen Überraschung aller, die ihn kannten, Prof. Dr. Wilh. Wühr. Obwohl seine persönlichen Beziehungen zur Schweiz wohl erst in den letzten Jahren engere geworden sind, ist es uns ein inneres Bedürfnis, dieses ausgezeichneten, um die Kirchengeschichte wohlverdienten Gelehrten auch hier zu gedenken.

Kaum 45 Jahre alt, am 17. Juni 1905 in Nürnberg geboren, hat Wühr unzweifelhaft ein ansehnliches Werk geschaffen. Die wechselvollen Dreißiger Jahre hatten seine berufliche Entwicklung zwar stark behindert, seinen Lebens- und Arbeitswillen trotzdem nie zu brechen vermocht, ihn vielmehr erst recht zur Forschung und zur Pflege einer christlich durchdachten Geschichtswissenschaft angefeuert. Seine Habilitation an der Universität Würzburg, die 1935 unmittelbar bevorstand, machte eine unversöhnliche politische Feindschaft, die nicht zuletzt dem tatkräftigen Führer in der katholischen Jugendbewegung galt, zunichte. Nur der Krieg bewahrte ihn schließlich, nach manchen qualvollen Verfolgungen, vor einem großangelegten Prozeß und schmählicher Verurteilung und vor der endgültigen Entlassung aus dem bayerischen Staatsdienst. Dies alles, nachdem er zuvor ohne seine Zustimmung in die Partei eingeschrieben worden war. Nach dem Kriege konnte Wühr wenigstens eine Professur an der Hochschule zu Freising übernehmen.

Warum wir hier seiner gedenken? Sein Schicksal ist sicher nicht in jeder Hinsicht singulär. Gleich Wühr mußten noch manche junge Gelehrte bittere Kämpfe durchfechten und ihr Ideal und ihren Willen zur echten wissenschaftlichen Forschung in schwierigsten Verhältnissen hochhalten. Doch Wilhelm Wühr war für viele und auch für uns beispielhaft. Er, der mit seltenem Mut und imponierender Charakterstärke früh für seine Ideale eingetreten war, der aus seiner tiefkatholischen Überzeugung nie ein Hehl gemacht hatte, war der maßgebende Initiant jener Treffen christlicher Historiker, die es als höchst notwendig empfanden, eine wirkliche Er-